

MAIRIE DE  
TAILLY



Département  
de la Côte d'or

Canton de  
Ladoix Serrigny

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2021**

### **PRESENTS :**

SORDET Eric, Maire  
DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth  
MARCHETTO Jocelyn, PATRIARCHE Joël, POLETTE François, CAIRE Marie-Christine,  
BOUTEILLER Martine,

**Absents excusés :** EYMANN Alain a donné pouvoir à DUBUET Nathalie,  
LAPALUS Patrick,

**Secrétaire de Séance :** DUBUET Nathalie,

### **1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal**

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 8 Juillet 2021

- Monsieur Le Maire a indiqué être en attente concernant le projet du City d'un devis de chez ROUGEOT pour le revêtement en place à enlever et le nouveau revêtement à mettre. François POLETTE a parlé d'un projet de terrain de boules de l'autre côté du mur du tennis avec tout de même suffisamment de dégagement pour pouvoir continuer de faire des balles de tennis contre le mur
- Concernant les gabions déposés devant le verger communal, il reste à les replacer correctement sur le terrain. Monsieur VAUDELIN peut accéder à son terrain par la rue de la Boutière. Les gabions seront à nouveau déplacés après les vendanges
- Monsieur le Maire précise qu'une convention gens du voyage a été envoyée à la Mairie par la gendarmerie
- Il est fait le point sur l'avancée des démarches concernant le bâtiment annexe à la Mairie et notamment les intervenants pour le contrôle du bâtiment avec Véritas
- Concernant l'isolation et la climatisation du bâtiment de la Mairie, l'accord a été donné pour les subventions, exceptionnellement il est possible de faire les travaux avant d'avoir l'accord définitif signifié à la Mairie
- Il est ensuite évoqué la commémoration du 8 Septembre et la commande d'une gerbe pour la cérémonie
- Notre cantonnier, Dominique MANSOT, prendra 15 jours de congés à compter de la mi-septembre. Il est envisagé de recruter une personne pour le remplacer. Le coût de ce remplacement étant trop important, il est décidé de ne pas recourir à une personne supplémentaire.

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

## **2°) Délibérations**

- **Embauche d'un employé municipal chargé de l'entretien des bâtiments, espaces communaux, voiries et espaces verts**

Après différentes réunions avec la Mairie de Corcelles-les-arts et des entretiens avec les postulants, la candidature de Monsieur CLAIRET a été retenue. Il sera embauché par la Mairie de Corcelles-les-arts qui le mettra à disposition de la commune de Tailly 2 jours par semaine. Il sera embauché dans un 1<sup>er</sup> temps pour un CDD de 12 mois par contrat de droit privé. Par la suite, il pourra être stagiérisé.

- **Etablissement d'une convention sur les modalités de refacturation des coûts pour la commande des masques de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud,**

Suite à la commande de masques auprès de la Communauté d'Agglomération, il faut maintenant procéder à leur paiement. Il convient d'établir une convention pour 61 euros.

- **Organisation d'une messe en extérieur à l'occasion de la Saint-Fiacre**

A la demande du prêtre, Monsieur le Maire a étudié la faisabilité d'une messe en extérieur à l'occasion de la Saint Fiacre. Après différents échanges contradictoires avec la Préfecture et la sous-préfecture concernant l'obligation pour les personnes qui assisteront à la messe d'avoir le pass sanitaire, il en est ressorti qu'il était possible de faire la messe en extérieur, derrière la Mairie, avec port du masque obligatoire. Concernant la fête de la Saint Fiacre, il a été décidé compte tenu des contraintes sanitaires actuelles de ne pas faire la fête de la Saint Fiacre, ni l'apéritif sur la place.

- **Travaux sur le réseau d'eau potable sur la RD 18 route de Beaune**

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a informé la Mairie qu'elle allait effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable sur la RD 18 route de Beaune. Ces travaux seront conduits par l'entreprise GUINOT TP sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud compétente en matière d'eau potable. Les travaux se dérouleront à compter du 6 septembre 2021 et pour une durée de 4 semaines environ. Les riverains en seront informés.

## **3°) Questions diverses**

- Barnum : concernant la location des barnums, il a été indiqué qu'il fallait prévenir une personne de la Saint Fiacre pour pouvoir les emprunter
- Lotissement « le potager du Château » : il est rappelé que la Mairie doit recevoir un courrier pour que la rue du lotissement « le potager du Château » revienne à la Mairie. Il est indiqué que Madame CABARET ne veut pas installer et prendre à sa charge un lampadaire au fond de la rue
- Véhicules garés le long des rues : il est signalé un camion et une dépanneuse garés le long de la rue de la Boutière pouvant gêner la circulation.
- Il est signalé un vélux cassé chez Madame CABARET qui donne rue des eaux ; Antonio MARTINS doit la prévenir
- Il est signalé également un poteau incendie dans le virage derrière le mur de Monsieur GIRARDIN difficile à ouvrir.
- Le chemin rural derrière l'entreprise Rougeot est en très mauvais état ; il convient de

contacter Monsieur Denis THOMAS afin de voir ce qu'il est possible de faire.

- Une gerbe sera commandée par Elisabeth FLAJOLLET pour la commémoration du 8 Septembre

**Prochain Conseil Municipal le jeudi 30 septembre 2021 à 19 h 00**

oooooooooooooooooooooooooooo